

"Des mesures spéciales doivent être prises aux niveaux national et international pour accroître la participation des femmes dans le domaine des relations internationales, de façon qu'elles puissent contribuer, à égalité avec les hommes, aux efforts déployés sur les plans national et international pour assurer la paix dans le monde..."

Dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme de 1985, il est notamment déclaré :

"Une paix universelle et durable ne saurait être atteinte sans la pleine et égale participation des femmes aux relations internationales, notamment à la prise des décisions qui concernent la paix... 1/"

3. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'efforcent eux-mêmes d'accroître la participation des femmes au sein de leurs sociétés nationales. Il existe donc une corrélation dans les efforts déployés par les communautés nationales et internationale en vue d'atteindre l'objectif susmentionné.

4. Le Département des affaires de désarmement a fait des progrès sensibles dans cette voie. Dix des 31 postes d'administrateur qu'il compte sont actuellement occupés par des femmes. Il s'est acquis une solide réputation pour la haute qualité de ses travaux. Une plus forte proportion de femmes est employée dans ses services centraux. Il est évident que la contribution des femmes à la promotion de la paix internationale et du désarmement par le biais des activités du Département est déjà considérable.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait féliciter le Département de contribuer efficacement au processus de désarmement et d'encourager la participation des femmes aux activités des Nations Unies.

5. L'un des principaux éléments des activités de l'ONU dans le domaine du désarmement est la Campagne mondiale pour le désarmement. Si la Campagne progresse de manière satisfaisante vers la réalisation de ses objectifs, elle pourrait toutefois intensifier ses efforts afin d'accroître la participation des femmes à ses activités.

6. La session extraordinaire fournit une bonne occasion de redoubler d'efforts afin d'associer davantage les femmes au processus de paix et de désarmement. Conformément aux décisions et objectifs de la Déclaration de 1982 et des Stratégies prospectives de Nairobi de 1985, il est proposé que l'Assemblée générale demande ce qui suit :

a) Département des affaires de désarmement

Tout en notant avec satisfaction les tendances positives qui se font jour au sein du Département en ce qui concerne le recrutement de personnel féminin à des postes d'administrateur, encourager le Secrétaire général à intensifier les efforts afin de recruter les femmes ayant les compétences requises, y compris à des postes d'administrateur hors classe, conformément aux mesures prises actuellement pour encourager la promotion des femmes au sein du Secrétariat;